

DG/2002/104
Original : français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

Discours de
M. Koïchiro Matsuura

Directeur général de
l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
(UNESCO)

au Sommet de la Francophonie

Le dialogue des cultures

Beyrouth, 18 octobre 2002

Mesdames les Premières dames,
Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,
Monsieur le Président de la République libanaise,
Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la
Francophonie,
Mesdames et Messieurs,

Nul n'est besoin pour moi de redire, après tous les orateurs prestigieux qui m'ont précédé, l'importance de la diversité culturelle et du dialogue entre les cultures. L'un et l'autre sont inscrits au fronton de l'UNESCO depuis sa création. Toute notre action tend à en créer les conditions propices.

Cette diversité et ce dialogue se trouvent aujourd'hui placés, et de manière plus marquée encore depuis les événements du 11 septembre, au plus haut niveau de l'agenda politique international. J'en veux pour preuve la reconnaissance de l'importance du volet culturel de la lutte internationale contre le terrorisme ; ou la qualification, dans la Déclaration politique du Sommet de Johannesburg, de la diversité comme « force collective » indispensable au développement durable. Il faut nous réjouir de voir la communauté internationale ainsi s'approprier les thèmes qui sont au cœur des actions de l'UNESCO. Face à de tels défis, cette coalition que Claude Lévi-Strauss appelait de ses vœux, « une coalition – je cite –, à l'échelle mondiale, des cultures préservant chacune son originalité », est plus que jamais nécessaire.

Arrêtons-nous sur ce constat, pour souligner la convergence des idéaux que proclame l'UNESCO et des objectifs que poursuit l'Organisation internationale de la Francophonie. Comme nous, vous entendez faire du dialogue des cultures le garant de la paix, de la coopération et du développement. Comme nous, vous refusez que ce dialogue soit limité par une sélection naturelle fondée sur la loi du plus fort, où certaines cultures se verraient marginalisées et même menacées par les règles du marché. Comme nous, vous affirmez l'égalité de dignité de toutes les cultures et de toutes les religions, et je me réjouis que ce premier sommet auquel j'assiste soit aussi le premier qui se tienne en terre arabe, qui plus est au Liban, terre de brassage de cultures, de religions et de civilisations. Je tiens ici à rendre hommage au président Lahoud, qui, en accueillant ce Sommet, perpétue la légendaire hospitalité libanaise.

Le dialogue des cultures revêt un sens nouveau, dans le cadre de la mondialisation et du contexte politique international que nous connaissons aujourd'hui. Il est devenu un outil indispensable pour assurer le maintien de la paix et de la cohésion du monde. Ce dialogue doit s'effectuer dans un monde multiculturel, où chaque culture garde son identité propre.

La mondialisation constitue en effet un véritable défi pour la diversité culturelle, du fait des risques d'homogénéisation, et partant d'appauvrissement, que comporte la marchandisation croissante de l'offre éducative et culturelle : ce sont les notions de « bien public commun » et de « service public » qui se trouvent ainsi remises en cause.

Mais au-delà de ce constat, c'est la dynamique même de la créativité et de l'innovation culturelle qui se trouve affectée : le patrimoine, dans lequel s'enracinent les cultures vivantes, est de plus en plus souvent pris pour cible de la mémoire collective lors de conflits ou de manifestations d'intolérance. Il est miné par une urbanisation incontrôlée, une industrie touristique mal maîtrisée, et une commercialisation excessive, qui affectent tout particulièrement ses expressions immatérielles, encore plus fragiles parce que vivantes et en perpétuelle recreation.

Que dire enfin de ces « nouvelles ignorances », nées de l'incapacité à affronter le contact direct avec l'autre, dans le brassage quotidien des villes multiethniques ou dans l'immédiateté étrange que créent les nouveaux médias ? Nous n'avons que trop d'exemples des manichéismes et amalgames de toutes sortes qui peuvent en résulter. La diversité, pour rester créatrice, doit reposer sur l'acceptation et le dialogue. Elle ne saurait survivre dans le repli ou la confrontation.

C'est tout l'esprit de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle. Cette Déclaration, faut-il le rappeler, fut approuvée à l'unanimité par la Conférence générale de l'UNESCO, le 2 novembre 2001.

Tous ces constats imposent de revisiter en profondeur les modalités du « dialogue des cultures » tel qu'on a pu le concevoir, et le pratiquer, jusqu'à ces dernières décennies.

L'éducation doit être, en cette matière, comme dans tant d'autres domaines, la clef de voûte de cet « aggiornamento ». Dès leur plus jeune âge, les jeunes doivent pouvoir s'initier à la diversité des perceptions du monde, à la diversité des langues, des cultures et des religions. L'enseignement de l'histoire doit aussi mettre en lumière les interactions réciproques et les emprunts multiples dont sont issues les cultures contemporaines. Au-delà de la révision bi- ou multilatérale des manuels scolaires – qui devrait être, à mon sens, le grand chantier du XXI^e siècle –, l'élaboration concertée d'histoires régionales et sous-régionales, et leur incorporation dans les programmes d'éducation, doivent être encouragées. Car la diversité, à l'heure de la mondialisation, est inséparable du

pluralisme et ne peut être fondée que sur des identités aux appartenances multiples.

L'expansion sans précédent des nouvelles technologies de l'information et de la communication crée des possibilités inédites de dialogue entre les cultures. Encore faut-il que soit assurée, selon les termes de l'Acte constitutif de l'UNESCO, « la libre circulation des idées, par le mot et par l'image ». Pas de dialogue sans médias pluralistes et indépendants. Pas de diversité, si tous les points de vues, et toutes les visions du monde, ne peuvent s'y exprimer librement. C'est pourquoi l'accès universel au cyberspace, et le maintien en son sein du multilinguisme et de la diversité culturelle, sont au cœur des préoccupations de l'UNESCO, qui s'efforce de définir, dans un instrument normatif, les principes fondamentaux qui pourraient servir de référence à cet égard.

Les travaux entrepris par l'UNESCO pour compléter et enrichir le dispositif normatif existant de protection du patrimoine culturel vont dans le même sens. Par la diversité de ses expressions, incarnées entre autres par une multiplicité de langues, qui sont autant de visions du monde, le patrimoine immatériel est aux fondements de l'identité et de la diversité culturelles. Il est urgent, éminemment urgent, d'entreprendre une action de sauvegarde à l'échelle nationale comme internationale. Nous travaillons à cet effet à l'élaboration d'une Convention pour la sauvegarde du patrimoine immatériel.

Les biens et services culturels sont un autre vecteur essentiel de la diversité comme du dialogue. Parce qu'ils sont porteurs d'identité, de valeurs et de sens, ils ne peuvent être considérés comme des marchandises ou des biens de consommation comme les autres, et appellent donc une attention spécifique de la communauté internationale. Il s'agit non seulement d'accompagner les pays en développement ou en transition dans la création d'industries culturelles viables et compétitives, sur les plans national aussi bien qu'international, mais aussi de mettre en place des politiques culturelles qui créent les conditions propices à l'épanouissement d'expressions culturelles diversifiées.

L'idée d'une Convention sur la diversité culturelle, évoquée par le Président Chirac, d'abord à Johannesburg, puis ici même ce matin, ainsi que tout à l'heure par le premier ministre canadien, devrait à mon sens être abordée dans une perspective holistique. Consacrer, dans un instrument normatif, le principe de la diversité culturelle, dans l'acception la plus large que cette notion peut recouvrir, et l'intégrer dans le dispositif existant du droit international, ne pourra que renforcer et compléter des principes essentiels contenus dans d'autres instruments, y compris ceux qui concernent les droits de l'homme, et en particulier les droits culturels.

Laissez-moi, en conclusion, rendre hommage à l'action menée par l'Organisation internationale de la Francophonie, et en particulier à son Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, qui, depuis plusieurs années, accompagne l'UNESCO dans ses actions en faveur de la culture et de la démocratie. Vous l'avez souvent répété, cher Boutros, « Les cultures doivent se rassembler, pas se ressembler ». A l'instar de l'UNESCO, l'Organisation internationale de la Francophonie a pour principale raison d'être le dialogue. Dialogue au sein des cultures qui la composent, et dont elle a su reconnaître la pluralité et la complexité ; mais aussi dialogue avec les autres aires culturelles. Je suis convaincu que cette approche polyphone et multiple réussira à élargir l'assise du dialogue des cultures, y compris par une meilleure identification des obstacles qui s'y opposent. Et je ne doute pas que ce Sommet en marquera une étape décisive.